



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
REUNIONE DI I 29 È 30 D'APRILE DI U 2021

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL 2021

2021/O1/027

Question orale déposée par Mme Muriel FAGNI
Au nom du Groupe " Femu A Corsica "

OBJET : Cause animale

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Un mouflon abattu dans les montagnes du Niolu, trois milans retrouvés morts à Corti, des hérissons encagés saisis par la police à Bastia... Ces trois faits ont été médiatisés de par le caractère symbolique de ces trois espèces, qui, je vous le rappelle, sont des espèces protégées. Cependant, combien d'animaux maltraités, torturés, tués, victimes de malveillance ou de cruauté ? Plus récemment encore, un éleveur de Santa Riparata di Balagna nous a alertés sur le vol d'un ânon, de fait condamné à mourir.

L'article L. 214-1 du code rural dispose que « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce » et l'article 515-14 du code civil, a été étoffé depuis une loi de 2015, par la phrase suivante « les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité ».

Les animaux ne sont pas des objets, leur bien-être n'est aujourd'hui plus un concept. Avec la multiplication des images de maltraitance dans les élevages ou chez des particuliers, l'intérêt des citoyens et des parlementaires est grandissant à ce sujet, réclamant une plus forte considération des animaux. Cette préoccupation questionne nos pratiques dans un champ très large : les animaux domestiques, l'élevage et l'alimentation, les animaux sauvages en captivité, etc.

Aujourd'hui, tous les signaux d'alerte sont au rouge.

Au niveau planétaire, la déforestation massive, l'élevage intensif, l'effondrement de la biodiversité, la pandémie dont nous sommes aujourd'hui victimes, nous rappellent cruellement que nous faisons partie d'un tout. Cette interdépendance nous oblige à

une prise de conscience collective. Des actions fortes, des décisions courageuses sont attendues au niveau international. A nous d'être, à notre niveau, à la hauteur des enjeux.

Ainsi, Monsieur le Président, pour faire écho aux trois affaires citées en introduction de mon propos, pouvez-vous nous rappeler les actions mises en œuvre pour préserver les espèces protégées ?

Plus généralement, qu'en est-il aujourd'hui, de la formation des acteurs de terrain, de l'information du public et de la pédagogie envers les consommateurs ? Quid de l'accompagnement des éleveurs qui rencontrent des difficultés dans ce domaine ?